



DECISION DU MAIRE

N° 009-2023 à 013-2023 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 14 février 2023.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°009-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0004, déposée le 30 janvier 2023 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 148 et AR 235, situé 71 rue Louison Bobet.
- N°010-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0005, déposée le 31 janvier 2023 par Maître Louis-Philippe TANDONNET, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AS 328, situé 226 rue des Blés d'Or.
- N°011-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0006, déposée le 2 février 2023 par Maître Marc ETIEVANT, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AB 163, AB 167, AB 168, AB 169, AB 173 et AB 174, situé 380 chemin des Oures.
- N°012-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0007, déposée le 8 février 2023 par Maître Matthieu ADRIEN, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AC 34, AC 39 et AC 180, situé 904 chemin des Grandes Cadalles.
- N°013-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0008, déposée le 10 février 2023 par Maître Nesrine CHIBI, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un terrain non bâti, cadastré AL 47, situé 50 rue des Tourterelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230215-009-013-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2023

Publication : 16/02/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : 17 / 02 / 2023

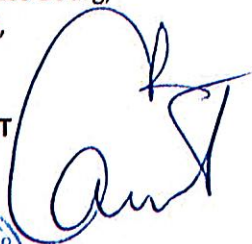
Décision 009-2023 à 013-2023 – Suite - 2

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 15 février 2023,

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230215-009-013-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2023

Publication : 16/02/2023